

Le Ministère public n'entre pas en matière sur les allégations de Nicolas Betticher

Rien de pénal contre l'évêque



Le Ministère public fribourgeois indique que Mgr Charles Morerod n'a entravé aucune action pénale. Keystone

« PATRICK CHUARD

Eglise catholique » Le Ministère public fribourgeois a rendu une ordonnance de non-entrée en matière concernant les reproches formulés contre Charles Morerod, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF) et d'autres prélats catholiques. L'abbé Nicolas Betticher, ancien vicaire général du diocèse, avait signalé des agissements dans un courrier au nonce apostolique, en mai 2023. Des faits qui avaient été rendus publics dans la presse allemande en septembre dernier.

L'abbé Betticher indiquait que Charles Morerod aurait eu « connaissance des abus sexuels dont se seraient rendus coupables trois religieux et de ne pas les avoir dénoncés ». Il « faisait en outre le grief à l'évêque d'avoir nommé deux d'entre eux par la suite à des fonctions auxquelles leur passé les rendait indignes », rappelle le procureur général Fabien Gasser. Or, « les investigations ont révélé que les faits concernant ces

trois religieux et dénoncés par l'abbé Betticher étaient déjà connus de la justice avant le courrier de mai 2023 et qu'aucun abus relevant du droit pénal n'avait été mis à jour, respectivement que d'éventuels abus étaient prescrits.

Excellente collaboration Le procureur général conclut « qu'aucune action d'entrave à l'action pénale n'a été réalisée par l'évêque ». Fabien Gasser souligne en outre « l'excellente collaboration de l'évêché avec la police de sûreté depuis l'entrée en fonction de Mgr Charles Morerod. Celui-ci a en outre transmis de nombreux signalements, même sans caractère pénal, à la police et, dans le cas présent, il avait veillé lui-même à remettre la lettre de l'abbé Betticher aux enquêteurs. »

Le Ministère public ajoute que « les accusations de dissimulation formulées par l'abbé Betticher à l'encontre d'autres ecclésiastiques, à savoir Mgrs Alain de Raemy et Peter Bärcher ainsi que l'ancien nonce Jean-Claude Périsset se sont soit révélées lacunaires, soit



« Mgr Morerod a transmis de nombreux signalements, même sans caractère pénal, à la police »

Fabien Gasser

dénuées de caractère pénal. » L'évêché a pris acte mardi de cette décision de justice sans la commenter. « Nous sommes toutefois heureux de voir que le Ministère public évoque une bonne collaboration avec l'évêché. »

Les allégations contre les membres du clergé ont donné lieu à une enquête interne de l'Eglise catholique (*La Liberté* du 11 septembre). Le 23 juin dernier, le Dicastère pour les évêques a ordonné une enquête ecclésiastique préliminaire. Joseph Bonnemain, l'actuel évêque de Coire, est chargé de la diriger et devrait rendre ses résultats au Vatican ces prochains jours. La non-entrée en matière du Ministère public fribourgeois ne préjuge pas des résultats de l'enquête interne de l'Eglise. Mais cette décision de la justice fribourgeoise « a été relayée à Mgr Bonnemain, elle sera donc prise en compte », indique l'évêché LGF.

Betticher « étonné »

Contacté mercredi, Nicolas Betticher estime « tout à fait normal que le Ministère public

n'ait rien trouvé de pénal dans cette lettre. Si les faits relevaient de la justice pénale, je me serais adressé moi-même au Ministère public. » Il précise que ses informations s'adressaient à l'Eglise: « Le droit canonique permet dans certains cas de lever la prescription. J'ai dit tout ce que savais aux chercheuses de l'Université de Zurich dans le cadre de la recherche sur les abus passé au sein de l'Eglise, dont le rapport préliminaire a été présenté en septembre dernier. A l'heure où l'Eglise a décidé de faire la lumière sur le passé, ces éléments me semblaient dignes d'être portés à la connaissance de la hiérarchie. Rome les a prises suffisamment au sérieux pour ouvrir une enquête. »

Celui qui est actuellement prêtre en paroisse à Berne s'étonne en outre que Charles Morerod ait transmis cette lettre au Ministère public. L'évêque a rappelé ce mercredi que c'est ce qu'il fait systématiquement depuis plusieurs années pour toute dénonciation ou soupçon d'abus porté à sa connaissance. »

Lieutenant de préfet nommé

Glâne » Le district de la Glâne tient son prochain lieutenant de préfet. Le Conseil d'Etat a en effet approuvé la nomination de Maxime Henchoz à cette fonction, que l'intéressé occupera dès le 1^{er} mars 2024. Avocat de 30 ans au sein d'une étude d'avocats de Fribourg, ce Bullois s'est distingué parmi quinze candidats, selon un communiqué. Qui relève son expérience dans les domaines du droit de la construction, de l'aménagement du territoire, et dans le conseil aux collectivités publiques.

Titulaire d'un master en droit de l'Université de Fribourg avec mention bilingue, Maxime Henchoz succédera à Valentin Bard, lieutenant de préfet depuis 2017, qui a été élu préfet le 22 octobre. C'est ce dernier qui a auditionné les candidats. « L'important pour moi résidait dans la maîtrise du droit de la construction. Or, Maxime Henchoz est avocat dans une étude active dans ce domaine. Il sait aussi ce que signifie l'engagement associatif, pour être vice-président du HC Bulle-La Gruyère. Ce sont les deux points qui m'ont conforté dans ce choix », explique Valentin Bard. » CG

COMMUNES EXPRESS

PONT-LA-VILLE

Budget Bénéfice projeté de 499 200 francs pour un total de charges de près de 3 millions de fr. **Investissements** Nouvelles dépenses de 40 000 fr. pour la pose d'un surpresseur au Réservoir du Marais et de 60 000 fr. pour la réfection d'une conduite d'eau dans le quartier Sur Momont. **Statuts** Adoption à l'unanimité de la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS). **Participation** 54 citoyens, mardi. **Source** Françoise Risse, agente administrative. CG

LE FLON

Budget de fonctionnement Déficit envisagé de 231 000 francs pour un total de charges de 5,5 millions de francs. **Investissements** 63 500 francs pour des travaux de rénovation à l'auberge de la Fleur de Lys à Porsel et la pose d'une borne double pour la recharge de voitures électriques sur le parking du centre-village. L'assemblée a aussi accepté un crédit supplémentaire de 87 000 fr. pour la modification du carrefour de Champ-Diguez, à Porsel. **Démission** Nicolas Favre démissionnaire du Conseil communal pour raisons professionnelles. Elu en 2026, il quittera l'exécutif au 31 janvier 2024. Une élection complémentaire est prévue le 3 mars, avec dépôt des listes de candidatures jusqu'au 22 janvier. **Participation** 39 personnes, mardi. **Sources** Jean-Claude Bongard, syndic. MT

ALAIN BERSET

LE DON DU PRÉSIDENT

Le président sortant de la Confédération Alain Berset attribue son don présidentiel de 5000 fr. à deux organisations d'utilité publique du canton de Fribourg qui s'engagent pour plus de cohésion sociale. Ainsi, 3000 francs iront à Banc Public, qui gère un centre de jour en ville de Fribourg. Alain Berset a aussi donné 2000 fr. à la branche fribourgeoise de l'Association Lire et Ecrire. ATS

Les patrons fribourgeois invités à faire un geste

Economie » La Fédération fribourgeoise des entrepreneurs recommande une augmentation des salaires de 100 francs par mois pour 2024.

La Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) invite les patrons des entreprises actives dans le secteur du gros œuvre à faire un geste envers leurs collaborateurs. La fédération recommande une augmentation des salaires de 100 francs par mois

pour 2024. « Sur un salaire mensuel de 5200 francs, cela représente une hausse d'environ 1,8% », calcule David Valterio, directeur de la FFE, qui fédère 100 membres, employant 3000 personnes.

La décision a été prise le 7 décembre lors d'une assemblée générale extraordinaire. « Nous nous sommes rendu compte que la plupart de nos membres allaient adapter les salaires. En 2023, notre secteur a bien tra-

vaillé. Avec le renchérissement du coût de la vie, la hausse des loyers, de l'énergie et des primes d'assurance-maladie, la branche veut soutenir ses travailleurs. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est également important d'avoir une ligne claire pour éviter que les entreprises ne se piquent les collaborateurs. »

Au niveau national, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) n'a pas donné de recommanda-

tion générale, invitant ses membres à adapter les salaires individuellement. « Notre recommandation n'est pas contre la SSE. Elle répond à une demande de nos membres et vise à favoriser les bas salaires », complète David Valterio, qui rappelle que les rémunérations ont augmenté de plus de 4% ces deux dernières années dans le secteur principal de la construction.

Les syndicats réclamaient également une adaptation des

salaires pour 2024. « C'était une nécessité. La recommandation est un bon début, même si elle n'a pas force obligatoire. Cela montre que, dans le canton de Fribourg, les partenaires sociaux ont un meilleur dialogue qu'au niveau national », commente François Clément, secrétaire régional du syndicat Unia, en indiquant que les discussions se poursuivent pour le renouvellement de la convention régionale de travail. » THIBAUD GUISSAN